

La mention « [DP] » dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

# NORMANDIE CUP 2021

## INSHORE SPORT BOATS

**(J80, OPEN 5.7, OPEN 5.00, HN temps compensé et Ligue Régionale de Voile)**

## INSTRUCTIONS DE COURSE

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

## 2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel électronique consultable sur le site [www.normandie-cup.fr](http://www.normandie-cup.fr) (ONB) et sur le Groupe WhatsApp créé pour l'occasion.

## 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés sur la terrasse de la SRH .
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle RCV 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 4.4 L'envoi du pavillon L à terre signifie: un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC2 (ceci modifie les signaux de course)

#### 5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 19 juin :           instructions via Whatsapp et ONB à partir de 9h30  
                                  Avertissement à 11h30  
                                  Courses à suivre

Dimanche 20 juin :       Instructions via WhatsApp et ONB à partir de 8h30  
                                  Avertissement à 10h00  
                                  Courses à suivre  
                                  Remise des prix à 16h30

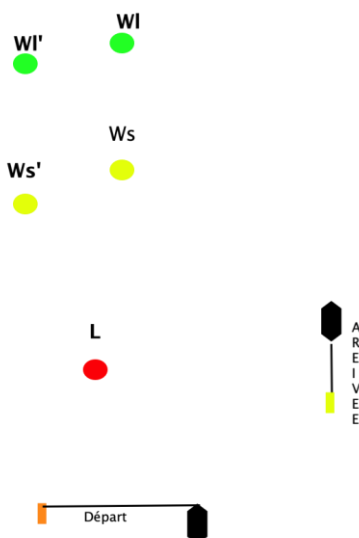
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront J80 pour les J80, OPEN 5.70 pour les OPEN 5.70 et Open 5.00 et pavillon F pour les dériveurs hn temps compensé et la Ligue Régionale de Voile.

#### 7 LES PARCOURS

- 7.1 (a) Configuration du parcours (pas à l'échelle)



LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

[www.voilenormandie.fr](http://www.voilenormandie.fr)

## (b) Signaux de parcours et parcours à effectuer

Les marques au vent (WI et WI' ou Ws et Ws') ainsi que la marque sous le vent (L) doivent être contournées à bâbord.

Parcours **J80**: départ - WI - WI' - L - WI - WI' - L - arrivée

Parcours **Open 5.70, Open 5.00, HN Temps Compensé et ligue Régionale de Voile** : départ - Ws - Ws' - L - Ws - Ws' - L - arrivée

## (c) Description des marques

Le bateau du CC sera identifié par un pavillon « Normandie Cup »

La marque de la ligne de départ sera une bouée frite orange

La marque de la ligne d'arrivée sera une bouée frite jaune

Les marques WI et WI' seront des bouées jaune

Les marques Ws et Ws' seront des bouées verte

La marque L sera une bouée rouge

La marque de remplacement sera une bouée noire

## 8 LE DEPART

8.1 - La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une bouée frite orange.

8.2 Bateaux en attente: Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP)

8.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

## 9 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

9.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

9.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie RCV 28).

Quand un changement de parcours est signalé à la marque L, seule la marque WI ou Ws sera remouillée (la marque WI' ou Ws' sera supprimée).

## 10 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu d'un bateau arborant le pavillon normandie cup et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 11 SYSTEME DE PENALITE

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

## 12 TEMPS LIMITE POUR FINIR

Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 30 minutes après que le 1er ait effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

[www.voilenormandie.fr](http://www.voilenormandie.fr)

### **13 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 13.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la base Gérard Hardouin. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 13.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 13.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées à la base nautique Gérard Hardouin. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 13.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 13.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a) ):
- Départ: Bateaux en attente
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Equipements de plongée et housses sous-marine de protection
  - Communication radio
  - L'annexe précisant les règles concernant la crise sanitaire
- 13.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) Pas plus de 30 minutes après que la décision a été publiée  
Ceci modifie la RCV 62.2

### **14 CLASSEMENT**

- 14.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition
- 14.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

### **15 REGLES DE SECURITE**

- 15.1 (DP) Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal VHF de la course.

#### **15.2 Utilisation du Bout dehors:**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

### **16 (DP) REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 16.1 La modification de la liste d'équipage ne sera pas autorisée sans l'approbation écrite préalable du comité de course. Les demandes doivent être envoyées par mail à [info@normandie-cup.fr](mailto:info@normandie-cup.fr)
- 16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

### **17 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC. Un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 17.2 Pour toutes les séries où le poids d'équipage doit être respecté, en l'absence de pesée systématique à l'inscription, ds pesées aléatoires pourront être effectuées par le comité technique ou par l'autorité organisatrice.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

[www.voilenormandie.fr](http://www.voilenormandie.fr)

17.3 Ces pesées seront réalisées au cours de l'épreuve, au retour à terre, sur convocation du comité technique.  
(DP) Un bateau doit être conforme aux règles, 90min avant sont 1er signal d'avertissement du jour.

## **18 BATEAUX OFFICIELS**

- Les bateaux du jury arborent un pavillon jaune marqué JURY.
- Les bateaux du comité technique arborent un pavillon bleu marqué JAUGE.

## **19 (DP) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

- 19.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 19.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions FFVoile s'appliquera.

## **20 (DP) LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

## **21 (DP) EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc. ).

## **22 (DP) COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas émettre ni recevoir d'appels ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **23 DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

En s'inscrivant à la Normandie Cup tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient:

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment la contamination par le COVID-19.
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Arbitres désignés : Antoine Bazin  
Président du CC : Patrick Villette  
Président du Jury : Patrick Bréhier

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

[www.voilenormandie.fr](http://www.voilenormandie.fr)